Questions au Feuilleton

LES INDUSTRIES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 2760—**M. Marshall:**

1. Quelles industries reçoivent des subventions du gouvernement pour surmonter leurs difficultés économiques et, dans chaque cas, *a*) quelle forme de subvention est accordée et pour quel motif, *b*) quel en est le montant annuel?

2. Quelles industries ont bénéficié d'installations de soutien, faute de fonds nécessaires pour les fournir elles-mêmes et, dans chaque cas, quelles installations ont été fournies?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Le ministère de l'Expansion économique régionale ne subventionne pas les industries pour les aider à surmonter leurs difficultés économiques. Il offre cependant, dans le cadre du programme de subventions au développement régional, des subventions pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation des établissements qui contribueront, de façon sensible, à l'essor économique et au relèvement social des régions désignées. Aucune industrie n'est subventionnée par le ministère de l'industrie et du Commerce suite à un échec économique. Les programmes administrés par le ministère ne sont accessibles qu'aux entreprises dont les perspectives financières sont bonnes afin de renforcer l'industrie canadienne et de stimuler nos exportations.

2. Les industries suivantes ont reçu de l'aide financière pour acquérir du support publicitaire qu'elles n'auraient pu obtenir autrement: *a*) Edition; En 1974, le ministère aidait l'industrie de l'édition en créant, à Montréal, une foire commerciale annuelle et internationale et en fournissant des kiosques d'une valeur de $500,000. *b*) Textile, tannage, vêtement, chaussure et commerce de détail; Le Service canadien des tendances des couleurs et de la mode a été crée en 1975 et a pour fonction de rassembler toutes les informations pouvant permettre aux fabricants canadiens de prévoir la demande des consommateurs sur les marchés nationaux et internationaux. *c*) Cuir et chaussure; L'Institut canadien du cuir et de la chaussure a été crée en 1976 afin d'aider les industries de ce secteur à acquérir des services hautement spécialisés dans les domaines de la commercialisation, de la fabrication, des ressources humaines et de l'administration financière pour leur permettre de soutenir la concurrence. Les organismes inscrits en *b*) et *c*) sont administrés par des représentants de l'industrie. Puisqu'il est prévu que ces organismes deviendront autonomes, la participation du gouvernement est temporaire et limitée aux premières années.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 2208 pouvait être tranformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement. Encore une fois, on procède de cette façon en raison de la longueur et de la nature détaillée de la réponse.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[M. Ouellet.]

[*Texte*]

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ

Question nº 2208—**M. Gauthier (Roberval):**

1. De 1970 jusqu'à ce jour, combien de *a*) pétrole, *b*) gaz naturel le Canada a-t-il exportés annuellement et, dans chaque cas (i) dans quels pays (ii) à quel prix?

2. De 1970 jusqu'à ce jour, combien de *a*) pétrole, *b*) gaz naturel le Canada a-t-il importés annuellement et, dans chaque cas (i) de quels pays (ii) à quel prix?

3. Les provinces exportent-elles de l'électricité et, dans l'affirmative, quelles sont *a*) les provinces en cause, *b*) leur production individuelle, *c*) la quantité d'électricité exportée (i) par province (ii) globalement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus et la loi sur les prisons et les maisons de correction, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, j'avais préparé un long discours détaillé et définitif sur l'objet de ce bill, mais je crois qu'il serait sage, dans les circonstances, de ne pas le prononcer . . .

Des voix: Bravo!

M. Basford: . . . parce que je décèle, d'après les conversations habituelles, un vif désir de mettre cette question aux voix cet après-midi, et je suis certes d'accord. Cette troisième lecture est l'aboutissement d'une longue discussion où il a été question du contrôle des armes à feu, de la surveillance électronique, des modifications à apporter à la loi sur la libération conditionnelle des détenus et d'autres sujets. Cette discussion a été jalonnée, selon les meilleures traditions d'une démocratie parlementaire dans une société libre, d'échanges très vigoureux, qui se sont parfois envenimés mais qui ont certainement fait ressortir nos divergences sur ces questions.

Cependant, dans les meilleures traditions de la démocratie parlementaire, le moment est venu de mettre un terme au débat, de voter et de se prononcer sur les questions soulevées par le bill. Ce faisant, je tiens à féliciter les membres du comité de la justice et des questions juridiques qui ont eu à étudier depuis quelques mois quatre bills présentés en mon nom, en plus de leurs travaux au sous-comité des pénitenciers qui relève de ce comité. Tous les membres de ce comité présidé par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), y compris les critiques officiels, surtout les députés de Calgary-Nord (M. Woolliams) et de New Westminster (M. Leggatt), ont travaillé très dur. Je veux les remercier, surtout ces deux porte-parole, de leur travail au sein du comité et de leur esprit de collaboration, car ils ont permis au Parlement de jouer son